

**N°CC2001.1/01**

**OBJET** : ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 4362/2000 du 27 novembre 2000 fixant un périmètre comprenant les communes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes en vue de la création d'une Communauté d'Agglomération ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2000/4914 du 22 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne ;

**VU** les délibérations en date du 9 janvier 2001 prises respectivement par les communes d'ALFORTVILLE, CRETEIL, LIMEIL-BREVANNES portant désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil Communautaire ;

**CONSIDERANT** que M. Lucien CONNIN, Conseiller Communautaire titulaire, est le doyen d'âge de l'ensemble des conseillers Communautaires et qu'à ce titre il assure la présidence de la séance ;

**VU** la candidature de M. Laurent CATHALA, Député-Maire de CRETEIL, membre titulaire du Conseil Communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR PROPOSITION DU DOYEN D'AGE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE** : M. Laurent CATHALA, Député-Maire de CRETEIL, membre titulaire du Conseil Communautaire, est élu Président, au premier tour de scrutin, à l'unanimité moins un bulletin blanc.

**FAIT A LIMEIL-BREVANNES, LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE UN.**

Le Doyen d'Age,  
Membre titulaire du Conseil Communautaire,

SIGNE

Lucien CONNIN